Image not found or type unknown

équipement d'appartement loué

Par **chatterton**, le **06/05/2015** à **10:47**

Bonjour,

je vais bientôt de quitter l'appartement que je loue depuis deux ans et demie, avec préavis de trois mois comme convenu.
Il est équipé d'un frigo et d'une machine à laver, qui apparaissent sur l'état des lieux et non sur le contrat (bail de 3 ans).
Cet appartement a été vendu il y a quelques mois avec locataire en place (c'est à dire moi).
Mais je doute que les éléments d'équipement aient été signalés à la nouvelle propriétaire car aujourd'hui l'agence diffuse une annonce pour le louer sans mentionner l'équipement.
Comment savoir ce qui a bien été dit à la nouvelle propriétaire ? Je n'ai pas son adresse. Ai-je le droit d'exiger ses coordonnées ? Puis-je demander à voir l'acte de vente ? A qui appartiennent ces éléments s'ils ne font pas partie de l'acte de vente ? Je voudrais proposer à la propriétaire l'achat de ces éléments puisqu'ils ne sont pas proposés aux personnes qui viennent visiter aujourd'hui. Mais si je demande à l'agence, ils peuvent toujours me répondre que la propriétaire ne souhaite pas les vendre et les garder pour eux. Et j'ai quelques raisons de douter de leur bonne foi. (pour info, c'est toujours la même agence qui gère ce logement depuis que j'y suis entrée).
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **06/05/2015** à **13:20**

Bonjour,
Les équipements qui ne sont pas cités au bail mais qui figurent bien sur l'état des lieux sont mis gracieusement à votre disposition et non loués.
Vous devrez les rendre à votre départ conformément à l'état des lieux d'entrée.

Par **chatterton**, le **06/05/2015** à **13:52**

Oui merci, ça j'avais bien compris, l'état des lieux est là pour prouver que je dois les rendre, mais ma question porte sur le fait de savoir si je m'adresse à l'agence ou directement à la propriétaire pour les racheter.
Et donc est ce que je peux exiger de mon agence les coordonnées de ma proprio car il n'y a pas eu de nouveau contrat donc moi je n'ai que les coordonnées de l'ancien propriétaire.
Merci

Par **janus2fr**, le **06/05/2015** à **16:20**

Vous avez effectivement le droit de connaitre les coordonnées de votre propriétaire. Il faut les demander à l'agence.

Par **chatterton**, le **06/05/2015** à **21:42**

Merci, je vais le faire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés